



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur du 27 février 2023 à 20 heures à la mairie de Dingsheim

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. WERLE Pierre	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	Mme CANAC Danielle	Mme BAUER Liliane
M. DIEBOLD Geoffrey	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
M. FRITSCH Marcel	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
Mme JOHNER Laetitia	M. WUNENBURGER René	M. MEYER Bertrand

Excusés : M. HABER Alain remplacé par Mme JACOB Chantal et M. GINTER Nicolas remplacé par Mme CANAC Danielle

Assistent également : M. BURGER Gaston, maire de Dingsheim et M. OBERLE Claude conseiller municipal de Griesheim-sur-Souffel

La séance est présidée par le président, M. ARENAS Joseph.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV de la séance du 14 novembre 2022
3. Points budgétaires : Votes de crédits : titres de recettes pour les non-valeurs
4. Débat d'orientations budgétaires
Présentation du projet budgétaire 2023
5. Ressources humaines :
 - A. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe en vue de sa titularisation et suppression du poste actuel
 - B. Réorganisation du SIVOM
 - C. Dossier Gilberte LUX
 - D. Congés payés des agents
6. Points d'information équipe VEV
 - A. Tableau des heures au 30 novembre 2022
 - B. Tableau des heures au 31 décembre 2022
 - C. Tableau des heures au 31 janvier 2023

7. Divers

- A. Projet d'installations cuves pour eaux pluviales
- B. Études sur terrain du foot et photovoltaïques
- C. Évolution extension du périscolaire
- D. Projet de la maison médicale

1. Désignation du secrétaire de séance

M. MEYER Bertrand est désigné en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du PV de la séance du 14 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 14 novembre 2022, transmis à l'ensemble des membres en vue du comité directeur du 27 février 2023 est adopté.

Adopté à l'unanimité

3. Points budgétaires : Votes de crédits : titres de recettes pour les non-valeurs

Il s'agit de titres de recettes émis par le SIVOM et que les personnes concernées n'ont pas réglé.

La trésorerie de Saverne demande d'admettre ces montants en non-valeur car les possibilités et les voies de recouvrement sont épuisées.

Le montant total soit 424 € devra être prévu en crédit budgétaire au budget 2023 au compte 6541.

Il est demandé au comité directeur d'autoriser le SIVOM d'admettre ces montants en non-valeurs.

Adopté à l'unanimité

4. Débat d'orientations budgétaires ce sera complété après rencontre avec M Bardon

A. Présentation du projet budgétaire 2023

*Cf voir tableau maquette du budget primitif

*Cf voir tableau des subventions

*Cf voir tableau des échéances

5. Ressources humaines :

- A. Projet de délibération - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe en vue de sa titularisation et suppression de l'autre

Il est demandé au comité directeur de créer un poste permanent d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à effet du 1^{er} mai 2023 (date de la fin de la période de stagiairisation) et suite à la réussite du concours de Marc Haber. Sa rémunération compte tenu de la date d'effet de sa réussite au concours fera l'objet d'un rattrapage à effet du 1^{er} janvier 2023

Adopté à l'unanimité

B. Réorganisation du SIVOM

Le départ de Denis North a été l'occasion de réfléchir à l'organisation de l'équipe des agents. L'embauche de Marion Piot a été faite dans cet esprit. L'objectif a et reste de mettre en œuvre une organisation qui optimise le fonctionnement existant en mettant en place une hiérarchie unique dans un cadre homogène des « Services Techniques du Sivom », en développant une polyvalence des agents dans leurs métiers en encourageant les évolutions individuelles y compris par la formation. Le fil rouge permanent est de maintenir une qualité de service et de prestations dans les missions du Sivom.

C'est un choix d'organisation qui va être mis en place. S'il va impacter certaines activités comme la gestion des espaces verts, le nettoyage et entretien des bâtiments, la gestion du centre culturel, il n'est pas envisagé de toucher au positionnement personnel des agents dans leur situation indiciaire actuelle. Selon les évolutions diplômantes ou pas que chacun pourra décider des réévaluations individuelles pourront être envisagées via le RIFSEP. Cette évolution peut aussi conduire à adapter les profils de chacun pour les adapter à cette organisation.

Cette nouvelle organisation devra se mettre en place progressivement dans le temps (de 6 mois /à 1 an) pour permettre à chacun de trouver ses marques et son mode de fonctionnement sous l'autorité de la responsable de ce qui pourrait être appelé les services techniques du Sivom. Cette autorité hiérarchique sera assurée par Marion Piot qui sera appuyée par un adjoint Marc Haber qui vient de réussir une formation diplômante lui permettant d'assurer cette nouvelle fonction.

La commission ressources humaines s'est réunie à plusieurs reprises sur ce projet et le Comité Directeur a été informé depuis juin 2022 que des réflexions étaient en cours sur ce sujet. Il est proposé aujourd'hui au comité d'approuver cette orientation et organisation qui sera sans impact dans le système de fonctionnement financier du Sivom avec les 3 communes participantes au contrat Sivomal.

Adopté à l'unanimité

C. Dossier Gilberte LUX

Le SIVOM a été informé de la situation de Mme Lux suite à l'avis médical du 13 janvier 2023 déclarant l'agente apte à l'exercice d'une activité. La vision médicale n'est pas partagée et son médecin a émis un avis contraire prônant l'invalidité. Par conséquent le recours a été introduit pour solliciter du conseil médical supérieur un nouvel avis. Malheureusement les délais décisionnels de ces instances ne sont pas maîtrisables.

Par conséquent au plan budgétaire une enveloppe de précaution a été prévue pour permettre d'attendre la mise en invalidité de cette agente ce qui semble être une évidence ..

D. Congés payés des agents non utilisés en fin d'année

Comme chaque fin d'année, les agents n'ayant pas pris leurs congés à temps, demandent le report de leur solde pour le début d'année suivant.

Il est demandé au comité directeur de ne plus autoriser sauf exception car cela ne permet pas d'optimiser la planification du travail surtout en fin d'année. Par conséquent un planning des congés sera demandé par semestre pour l'ensemble des agents pour faciliter la gestion des absences et l'organisation du travail.

Adopté à l'unanimité

6. Points d'information équipe VEV

A. Tableau des heures au 30 novembre 2022

*Cf tableau en annexe

B. Tableau des heures au 31 décembre 2022

*Cf tableau en annexe

C. Tableau des heures au 31 janvier 2023

*Cf tableau en annexe

7. Divers

A. Projet d'installation cuves pour eaux pluviales

En complément des réflexions et actions retenues par les communes en matière de gestion des plantations et fleurissements pour changer la typologie des plantations et diminuer leur consommation d'eau. Une étude est en cours pour doter nos communes d'un plusieurs réservoirs de collecte d'eaux pluviales. Un dossier est en cours avec un devis estimatif basé sur un besoin théorique de stockage de près de 70 m³. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subventions au titre de la DETR. Cependant la réflexion doit se poursuivre au regard des coûts d'investissement importants par rapport à d'autres système de connexion au réseau d'eau.

B. Études sur terrain du foot et photovoltaïques

Le comité a donné son accord de principe à une étude sur l'implantation éventuelle d'un nouveau terrain de football. L'objectif étant d'avoir un dossier technique de faisabilité avec les contraintes complètes de sol de réseaux de surface etc...pour avoir un cahier des charges précis sur l'approche financière d'un tel projet à la date de ce jour.

Un budget a été prévu en ce sens dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Mais soucieux d'optimiser au maximum cette étude qui se doit d'être complète et impartiale dans tous ses aspects il a été décidé en comité de solliciter au préalable un avis des services spécialisés sur le sujet et dépendant de la CEA. En fonction de la qualité de cette étude il pourra être fait appel à une entreprise spécialisée externe.

Pour le photovoltaïque, une étude va démarrer prochainement avec un cabinet spécialisé qui permettra d'évaluer les possibilités et l'intérêt ou pas de s'orienter vers ce type d'investissement sur les bâtiments du Sivom. Sont susceptibles d'être concernés le bâtiment des écoles, probablement pas le tennis couvert en raison de sa toiture, le centre culturel est déjà équipé.

C. Évolution extension du périscolaire

Le projet avance, le dépôt du permis se profile avec le principe de l'accord du Sivom de céder une parcelle identifiée et nécessaire du terrain scolaire appartenant au Sivom pour permettre cette extension La cession se ferait au profit de la Communauté des communes qui pilote ce projet entrant dans ses vocations.

D. Projet de la maison médicale

Le projet prend une orientation définitive pour les investisseurs à la fois avec le projet et dans sa mise ne place via leur notaire. La cession de la parcelle utile d'environ 8 ares décidée par le comité directeur du Sivom devrait se concrétiser dans les prochaines semaines

• **Calendrier proposé pour les comités directeurs de 2023**

Mardi 4 avril : vote du budget 2023 – mairie de Griesheim-sur-Souffel

Lundi 22 mai – mairie de Pfulgriesheim

Lundi 11 septembre – mairie de Dingsheim

Lundi 13 novembre – mairie de Griesheim-sur-Souffel